

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**

***15038151***

TRIBUNAL DE COMMERCE

27 FEV. 2015NIVELLES
GreffeN° d'entreprise : 899.718.649Dénomination(en entier) : **LNA PAVILLON DE LA CENSE**

(en abrégé) :

Forme juridique : **ASBL**Siège : **Boulevard de la Cense 70, 1410 Waterloo**Objet de l'acte : **TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 janvier 2015 de l'association sans but lucratif LNA PAVILLON DE LA CENSE, dont le siège social est sis Boulevard de la Cense 70, 1410 Waterloo, inscrite auprès du Registre des Personnes Morales de Nivelles sous le numéro BCE 0899.718.649 (ci-après "l'association"), que l'assemblée générale a décidé de transférer le siège social de l'association de son adresse actuelle Boulevard de la Cense 70 à 1410 Waterloo à 12 drève d'Argenteuil à 1410 Waterloo.

L'assemblée générale extraordinaire donne mandat spécial avec pouvoir de substitution à Thomas Daenen et Sophie Bogaert, tous deux avocats chez KOAN, dont le cabinet est sis 100 Boulevard du Souverain à 1170 Bruxelles, chacun agissant individuellement avec pouvoir de substitution, afin d'effectuer toutes les formalités de dépôt auprès du tribunal de commerce et de la publication aux annexes du Moniteur belge de la décision qui précède.

Sophie BOGAERT
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/03/2015 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature